



ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT
ET L'INNOVATION NUMÉRIQUE DES COLLECTIVITÉS

Accessibilité numérique

Adico Bilan 2022

Table des matières

Introduction	3
Les réalisations 2022.....	3
• Avancement dans la mise en accessibilité	3
Inventaire des services numériques	3
Priorisation des audits de conformité.....	3
Priorisation des corrections du site web de l'Adico.....	3
• Réalisation d'une première étude sur l'accessibilité numérique dans l'Oise	3
• Participation à la table ronde Accessibilité du Congrès ADULLACT 2022.....	4
• Obtention de la certification Opquast	4
• Sensibilisation en interne et auprès des adhérents.....	4
En interne.....	4
Auprès des adhérents	5
• Groupes de travail.....	5
Service Communication	5
Service Web	5
Service Recherche et développement	6
Services pilotes	6
Qualiopi.....	6
Déclic.....	7
Groupe de travail « Accessibilité numérique » de la Conférence Nationale du Handicap (CNH)	7
Et pour 2023.....	8

Introduction

En 2020, l'Adico s'est engagée dans la mise en place d'une démarche structurée et formalisée d'accessibilité numérique. Pour cela, un schéma pluriannuel 2020-2022 a été établi afin de définir les grands axes de travail détaillés annuellement au sein de plans d'actions.

L'année 2022 étant achevée, il est venu le temps de faire le bilan des réalisations effectuées au cours de l'année.

Les réalisations 2022

- **Avancement dans la mise en accessibilité**

Inventaire des services numériques

Étape importante de la mise en conformité des services numériques, l'Adico a réalisé l'inventaire à la fois de ceux qu'elle utilise pour ses propres besoins, mais aussi de ceux qu'elle propose à ses adhérents, voire uniquement dédiés aux besoins de ces derniers.

Priorisation des audits de conformité

Dans un souci de mise en conformité, l'Adico a choisi d'auditer dans un premier temps les solutions développées en interne qu'elle utilise pour ses propres besoins. Les résultats de ces audits permettront ensuite d'engager une démarche d'amélioration continue de l'accessibilité de ces services.

Dans un second temps, elle questionnera la conformité des solutions fournies par des tiers, utilisées pour ses propres besoins et/ou ceux de ses adhérents.

Priorisation des corrections du site web de l'Adico

L'audit de conformité du site web a été réalisé en 2020. Celui-ci a permis d'identifier différentes corrections nécessaires.

Un point avec le service gestionnaire a permis de prioriser ces corrections selon leur impact et la difficulté de mise en œuvre.

Une première vague de corrections a été réalisée fin mars 2022, puis fin juin 2022. Celles-ci doivent prochainement être validées par le service RGAA pour mise à jour de la déclaration d'accessibilité.

- **Réalisation d'une première étude sur l'accessibilité numérique dans l'Oise**

Dans le sillage de l'Observatoire pour la qualité des démarches en ligne qui suit notamment le niveau d'accessibilité des 250 démarches en ligne les plus utilisées, l'Adico a souhaité étudier le niveau d'accessibilité des sites web des mairies et intercommunalités de l'Oise.

Une équipe transverse a tout d'abord recensé les sites web, avant d'en analyser le niveau d'accessibilité sur la base de critères de formalisme (obligations réglementaires) :

- Présence d'une mention sur le niveau d'accessibilité en page d'accueil.

- Publication de la déclaration d'accessibilité du site web.
- Publication du schéma pluriannuel de mise en accessibilité numérique de la collectivité.

Il est à noter que ces critères ne suffisent pas à l'analyse de l'accessibilité réelle d'un site web. Ils permettent toutefois de mesurer l'engagement des collectivités dans la démarche qui devrait se traduire par ce formalisme.

Il ressort de cette étude publiée durant l'été 2022 que, sur 679 mairies et 21 intercommunalités, seules 440 mairies ont un site web, tandis que toutes les intercommunalités en ont un. Concernant l'accessibilité de ces services de communication au public en ligne, seules 5 mairies remplissent partiellement leurs obligations, contre aucune intercommunalité. Parmi les 5 mairies, seules 2 remplissent entièrement leurs obligations réglementaires déclaratives.

Ces résultats édifiants ont été largement diffusés afin de sensibiliser les élus aux enjeux de l'accessibilité numérique et de les rappeler à leurs obligations réglementaires.

Cette étude sera reconduite annuellement afin de suivre l'évolution de l'accessibilité numérique sur le territoire de l'Oise.

- **Participation à la table ronde Accessibilité du Congrès ADULLACT 2022**

L'Adico a été conviée pour échanger autour de l'accessibilité numérique avec différents acteurs. L'occasion de faire un retour d'expérience sur sa démarche de mise en accessibilité numérique face aux divers organismes publics présents dans la salle, soumis à ces mêmes obligations réglementaires.

- **Obtention de la certification Opquast**

La certification Opquast, aussi appelée formation « Maîtrise de la qualité en projet Web » sanctionne l'acquisition d'un socle de règles, de compétences et de vocabulaire multidisciplinaires (référencement, sécurité informatique, protection des données, accessibilité numérique...). Aujourd'hui mise en avant par nombre de prestataires pour justifier de la conformité de leurs sites web, l'Adico a souhaité que plusieurs membres de son équipe l'obtiennent afin d'avoir une meilleure maîtrise de ce référentiel, mais aussi d'améliorer la qualité de ses propres services numériques en ligne.

- **Sensibilisation en interne et auprès des adhérents**

Plusieurs modes et supports de sensibilisation à l'accessibilité numérique ont été portés par le service RGAA au cours de cette année, tant à destination des adhérents qu'en interne, mais aussi dans le cadre de Déclic.

En interne

- Réalisation de 2 ateliers internes pour (re)découvrir l'accessibilité numérique et la marche à suivre pour produire des documents bureautiques conformes. Des présentations

personnalisées ont été réalisées à la demande, pour aider certains collaborateurs à mieux comprendre les missions du service RGAA.

- La publication de veille sur l'accessibilité numérique via le réseau interne, en complément de la transmission de ressources ciblées aux services compétents.

Auprès des adhérents

- En parallèle de sa mise en conformité, l'Adico a à cœur de sensibiliser ses adhérents aux enjeux et obligations réglementaires en matière d'accessibilité numérique. Face à la démultiplication des réglementations, l'Adico a souhaité identifier des interlocuteurs plus directement concernés par ce sujet et susceptibles de prendre en main la démarche à l'échelle de leur collectivité, à savoir : les commissions communales et intercommunales pour l'accessibilité aux personnes handicapées, ou à défaut les élus en charge du handicap, du numérique et de la communication.
- Sous un autre format, le Forum de la dématérialisation organisé par la préfecture de l'Oise était l'occasion de le faire en présentiel. À cette occasion, l'Adico a souhaité associer la Direction Interministérielle du Numérique (DINUM) afin de lui permettre de toucher plus directement un public qui ne connaît pas forcément ses nombreuses actions et ressources en la matière.
- Pour finir l'année 2022, un rappel de bonnes pratiques pour des vœux conformes aux réglementations a été réalisé via l'AdicoNews diffusée en décembre.
- Et pour commencer l'année 2023, la diffusion d'une newsletter sur les nouveautés réglementaires à venir et du témoignage de la démarche de la Communauté de communes des Sablons qui profite de la refonte de son site web pour prendre en compte l'accessibilité numérique.

• Groupes de travail

Service Communication

Le service RGAA vient en appui du service Communication pour répondre à toute demande liée à l'accessibilité des contenus destinés à la diffusion.

Dans ce cadre, les services ont notamment collaboré pour l'élaboration d'une version accessible du rapport moral présenté lors de l'assemblée générale de l'association.

Service Web

Le travail en collaboration entre le service RGAA et le service Web s'est poursuivi dans la continuité des actions menées en 2021. Des échanges ont lieu selon les besoins, notamment dans le cadre des audits de conformité réalisés sur les sites Adico des adhérents qui en font la demande.

Une réflexion a été menée sur l'utilisation de captcha pour les sites web, à la demande des adhérents compte tenu des tentatives récurrentes d'attaques via le formulaire de contact.

Une priorisation des corrections à réaliser sur le site de l'Adico (adico.fr) a également été faite. Une première vague de corrections a été réalisée durant le second semestre. Elles seront prochainement validées par le service RGAA pour mise à jour de la déclaration d'accessibilité.

Service Recherche et développement

Les principaux projets portés par le service Recherche et développement, à savoir le Chatbot, Area + et le NumériScore (ainsi que L'éco-clic pour le compte de la Fédération Déclic) sont lauréats du plan France Relance.

Dans ce cadre, des crédits ont été accordés pour la réalisation d'audits de conformité au RGAA par un prestataire externe. L'obtention des résultats sera l'occasion d'établir une collaboration durable avec la nouvelle équipe, suite au départ et à l'arrivée de plusieurs collaborateurs entre 2022 et début 2023.

Services pilotes

La mise en conformité des documents bureautiques produit par les services de l'Adico est un objectif sur le long terme.

Pour commencer, l'Adico a fait le choix de définir deux services pilotes : les services RGPD et Formation. Ce choix résulte du fait que ces services sont les plus grands producteurs de livrables au format bureautique.

Ainsi, le service RGPD a suivi une formation sur la mise en accessibilité des documents bureautiques. Plusieurs documents ont ensuite été analysés et corrigés. Parmi ceux-ci, des supports de présentation de webinaires, ou encore la charte informatique.

Compte tenu de la charge pesant sur le service Formation (passage de la certification Qualiopi notamment) et du changement de responsable intervenu en cours d'année, la démarche a été reportée à 2023.

Qualiopi

En 2022, l'Adico a obtenu la marque de certification Qualiopi.

Qualiopi est une marque délivrée par des organismes certificateurs aux centres de formation. Grâce au référentiel national de qualité et à un audit de la structure demandeuse, les formations sont certifiées, respectant un processus d'amélioration continue.

Cet audit se divise en 7 critères auxquels l'Adico a dû répondre :

- Informer les publics sur les formations, les délais pour y accéder et les résultats obtenus des précédentes sessions ;
- Concevoir la formation en déterminant précisément les objectifs ainsi que l'adaptation aux bénéficiaires lors de la conception ;
- Adaptation de la formation en fonction des besoins concernant l'accueil, l'accompagnement ou encore le mode d'évaluation mis en place ;
- Mobiliser les moyens nécessaires entre moyens pédagogiques et techniques afin d'encadrer au mieux ;
- Maîtriser les compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les formations ;
- Effectuer une veille de son environnement professionnel pour se tenir à jour ;

- Se faire évaluer en recueillant les réclamations des bénéficiaires afin de s'améliorer.

Parmi les critères du référentiel, figure l'amélioration de l'accessibilité des formations proposées aux personnes handicapées.

Pour ce faire, un référent handicap a été désigné et différents objectifs d'amélioration ont été définis. Parmi ces derniers, plusieurs rejoignent la démarche de mise en accessibilité numérique de l'Adico et seront donc pilotés de façon conjointe entre ces deux démarches.

Déclic

L'accessibilité numérique est un sujet porté par quelques Opérateurs Publics de Services Numériques (OPSN) membres de Déclic, dont l'Adico. Ces derniers tiennent leurs homologues informés des évolutions réglementaires en la matière, et les aide à monter en compétence sur ce sujet.

Il est à noter que plusieurs OPSN ont émis le souhait de prendre en charge cette compétence sur l'année 2022.

Groupe de travail « Accessibilité numérique » de la Conférence Nationale du Handicap (CNH)

La Conférence nationale du handicap (CNH) est prévue tous les trois ans en application de la loi du 11 février 2005 « afin de débattre des orientations et des moyens de la politique concernant les personnes handicapées ».

Sous l'autorité du président de la République, la prochaine CNH aura lieu au printemps 2023.

En prévision, des groupes de travail nationaux sont organisés afin de coconstruire de nouvelles ambitions.

Parmi ceux-ci, l'Adico a été conviée à prendre part au groupe de travail « Accessibilité numérique » afin de contribuer à la rédaction de propositions pour accélérer la mise en accessibilité des services numériques.

Et pour 2023...

Le premier schéma pluriannuel de mise en accessibilité de l'Adico est arrivé à échéance.

L'année 2023 marque donc la rédaction et l'adoption d'un nouveau schéma pluriannuel de mise en accessibilité pour la période 2023-2025. Celui-ci sera assurément dans la continuité du précédent, avec une volonté renouvelée d'améliorer constamment les pratiques et ainsi de faire preuve d'exemplarité.

L'Adico poursuit ainsi son engagement pour rendre le numérique accessible à tous et proposer un accompagnement de qualité à ses adhérents.

